(GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 51.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Mandat MA4024.11 Pierre Mauron/Valérie Piller Carrard/Nicole Lehner-Gigon/Nicolas Repond/Xavier Ganioz/René Thomet/Dominique Corminboeuf/François Roubaty/Nicolas Rime/Solange Berset (ALPIQ)[1]

Prise en considération

Mauron Pierre *(PS/SP, GR).* Indépendamment du contenu de ce mandat, je crois que la forme pose problème. Ce nouvel instrument parlementaire introduit par la constituante, à mes yeux, terrorise encore le Conseil d'Etat. Au terme de cette première législature d'apprivoisement, à mon souvenir, je ne crois pas que le Conseil d'Etat ait osé accepter un seul mandat. Peut-être que le nouveau gouvernement sera moins frileux et osera peut-être accepter que, de temps à autre, le Parlement s'ingère un tout petit peu dans ses affaires.
Sur le fond, d'où vient ce mandat? Il découle de l'article paru le 7 avril 2011 dans l'Hebdo selon lequel l'entreprise Alpiq finançait certains partis politiques favorables à l'atome selon des critères opaques. Vraisemblablement, les Verts et le groupe socialiste n'ont strictement rien touché, alors que certains partis favorables à l'atome ont touché de l'argent. Qui se fâche? Qui est fortement mal à l'aise lorsque l'on découvre cette nouvelle, à part la gauche de ce parlement? Dick Marty, groupe libéral-radical et conseiller aux Etats tessinois, estime que la transparence est un élément essentiel de la démocratie de manière à éviter que seul les personnes riches ne soient élues. Eugen David, conseiller au Etats saint-gallois, dit qu'une telle inégalité de moyens peut devenir dangereuse pour la démocratie. Erika Forster, groupe libéral-radical saint-gallois, déclare que ces derniers temps on avait constaté que plus un parti avait d'argent, plus il prenait de pouvoir politique, dès le moment où des millions de francs étaient en jeu. Jacques Neirynck, groupe démocrate-chrétien, et Dick Marty, groupe libéral-radical, demandent même de légiférer pour qu'il n'y ait non seulement des règles, mais également des sanctions. Vincenzo Pedrazzini, groupe libéral-radical, estime qu'une telle inégalité peut devenir dangereuse pour la démocratie. Un danger pour la démocratie, voilà le nœud du problème. Comment répondre à cet élément? Premièrement, par la transparence des comptes de ces sociétés en mains publiques qui doivent démontrer combien elles ont versé à tel ou tel parti et depuis quand, transparence dans un deuxième temps des comptes des partis pour que l'on sache de quoi on parle. Deuxièmement, il faut édicter des règles claires, des règles qui soient égales pour tous puisqu'il s'agit d'entités publiques. L'idée n'est pas de combattre tout lobby. Il y a des exemples, les banques à l'époque ou certaines entreprises pharmaceutiques, qui rétribuent certains parlementaires si ceux-ci votent ou non en fonction de leurs intérêts. La droite arguera qu'il y a les syndicats pour la gauche qui mettent leur force de frappe à disposition lors de certains événements. Par contre, lorsque l'on a une entreprise publique qui appartient aux citoyens et qui ne sert à financer que certains partis, comment appeler cela? Je n'ose pas dire les mots tellement ils sont durs.
Nous ne sommes pas au Moyen Orient ou dans une république bananière. Nous sommes en Suisse dans un Etat de droit où le malaise a été relativement grand. Il est temps, à mon avis, que le Conseil d'Etat donne un signal clair et considère ce problème non pas comme réglé, mais comme gravissime. La pratique adoptée par le conseil d'administration d'Alpiq, dans la mesure où elle n'a aucune force contraignante, ne m'apparaît pas suffisante dans le sens où le mandat sera maintenu. N'oubliez pas que Eugen David lui-même déclarait le 7 avril 2011 dans l'Hebdo que les multinationales elles-mêmes réclamaient des règles en fonction des principes de bonne gouvernance. Ces entreprises aimeraient avoir une régulation claire de manière à pouvoir pratiquer correctement ce lobbying. Le moment est venu, je crois, de faire œuvre de pionnier et peut-être de demander au Conseil d'Etat de formuler des propositions concrètes et équitables pour tous. Lorsqu'on me répond que le représentant au sein d'Alpiq, M. Lässer, n'est pas le représentant du Conseil d'Etat de Fribourg, je dirais qu'il faut se rapporter au rapport dont on vient de louer la sagesse, qui a été établi par le Professeur Zufferey et qui dit que l'Etat peut se comporter en propriétaire du Groupe E. Vu que le groupe E a un siège au conseil d'administration d'Alpiq, dans ce sens, il peut très bien dire à Alpiq ce qu'il pense et les règles qu'il souhaite imposer. Pour toutes ces raisons, je vous invite à suivre et à soutenir ce mandat.

Siggen Jean-Pierre *(PDC/CVP, FV).* Ce mandat fait suite à une question de M. Pierre Mauron. Le Conseil d'Etat y a répondu le 15 juin de manière complète et circonstanciée. Nous ne comprenons dès lors pas que l'on revienne sur ce thème de cette manière maintenant. Le groupe démocrate-chrétien, fort de tout le contenu du rapport que M. Mauron lui-même juge très bon, estime que ce mandat doit être clairement rejeté.

Geinoz Jean-Denis *(PLR/FDP, GR).* Que demande ce mandat? Il demande que le Conseil d'Etat s'oppose fermement au financement de certains partis politiques tel que pratiqué par la société Alpiq, dont l'un des membres du conseil d'administration n'est autre que

[1] Déposé et développé le 10 mai 2011, *BGC* p. 1063; réponse du Conseil d'Etat le 16 août 2011, *BGC* p. 2211.

le Directeur des finances, M. Claude Lässer. Autant vous dire que votre mandat, Mesdames et Messieurs les Députés socialistes, n'a pas trouvé grâce auprès du groupe libéral-radical et ceci pour les raisons suivantes. Des règles édictées par Alpiq ont été clairement définies et spécifient que les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale peuvent bénéficier de ces versements pour autant qu'ils en fassent la demande. J'espère que le caissier du parti socialiste a fait cette demande. L'Etat de Fribourg n'est pas représenté au conseil d'administration d'Alpiq en tant que tel. M. Lässer en est membre grâce à ses connaissances et à sa personnalité. C'est un avantage pour notre canton et le Conseil d'Etat, dans sa réponse à une question socialiste, a demandé que le Directeur des finances restitue cette indemnité à l'Etat. Le groupe libéral-radical refuse que l'Etat de Fribourg, en tant qu'élément très minoritaire de la société, se ridiculise à tenter de s'opposer à une pratique de versement qui se fait de manière équilibrée pour autant que la demande soit faite. En conclusion, ce mandat n'a pas fait mouche auprès de notre groupe et c'est à l'unanimité que les députés libéraux-radicaux s'opposeront à ce mandat et vous demandent d'en faire autant.

Schuwey Roger *(UDC/SVP, GR).* Nous voici en présence d'une nouvelle intervention politique populiste qui n'a pas sa place dans ce plénum. En effet, la réponse du Conseil d'Etat est très claire. Alpiq est une société anonyme internationale qui travaille sur 19 pays, dont la Suisse. La politique énergétique de la Suisse est décidée au Parlement fédéral et il est tout à fait légitime qu'une telle société puisse fournir une information détaillée et complète sur les activités et les conséquences de telle ou telle autre décision politique prise par le Parlement fédéral. Il est également mentionné dans la réponse du Conseil d'Etat que la société Alpiq apporte un soutien financier à tous les partis politiques qui en font la demande. Il n'y a pas de distorsion entre les partis politiques. Avec ces quelques remarques, je vous informe que le groupe de l'Union démocratique du centre refusera ce mandat.

Thévoz Laurent *(ACG/MLB, SC).* La déclaration de mes intérêts sera très vite faite, puisque je n'en ai pas, ce qui en dit assez long sur qui participe à la gouvernance de quoi ici.
Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance de ce mandat avec beaucoup d'intérêt et va soutenir son contenu vu l'importance en matière de responsabilité sociale du thème de la gouvernance d'entreprises comme Alpiq. On a bien pris note dans la réponse du Conseil d'Etat de son engagement à défendre une politique équilibrée équitable du financement des partis politiques selon les modalités qui viennent d'être définies et nous la soutenons. Ce qui nous interroge un peu c'est la manière dont il va le faire. On est surpris et perplexe sur un point et je cite la déclaration du Conseil d'Etat: «considérant que le simple fait de participer à une entreprise formellement privée ne permet pas toujours de faire entendre sa voix». Ceci nous laisse perplexe car nous pensons que, dans une société par actions, tout actionnaire, aussi minoritaire qu'il soit, peut faire entendre sa voix. Il n'y a qu'à prendre connaissance des dernières assemblées générales assez mouvementées de grandes sociétés suisses qui ont récemment vu des actionnaires minoritaires prendre la parole pour faire entendre leur voix. Il suffit d'un peu de courage et de détermination pour défendre des principes que l'on a exposés auparavant dans le rapport que l'on a tous salué ici-même. Nous attendons en fonction de ceci que le Conseil d'Etat fasse entendre sa voix et impose son point de vue au sein du Groupe E, comme il en a la possibilité, pour qu'en représentation de l'actionnaire majoritaire qu'il est, les représentants du Groupe E fassent à leur tour entendre leur voix au sein d'Alpiq pour défendre le principe de l'équité s'il y a un subventionnement des cantons, ce qui a été mentionné tout à l'heure. Ceci nous paraît être le minimum. On doit passer des belles considérations écrites dans des rapports universitaires à des décisions courageuses, claires et surtout cohérentes. C'est la raison pour laquelle le groupe Alliance centre gauche acceptera ce mandat.

Wicht Jean-Daniel *(PLR/FDP, SC).* J'aimerais rafraîchir la mémoire de mon collègue député Pierre Mauron qui a dit tout à l'heure qu'il n'avait jamais vu le Conseil d'Etat préaviser favorablement un mandat, c'est faux. Il l'a fait pour un mandat que j'ai déposé avec d'autres collègues concernant le paiement à trente jours dans la construction, que vous avez qualifié, M. Pierre Mauron, d'électoraliste. Je ne me permettrai donc pas de qualifier le vôtre.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Le Conseil d'Etat ne tient pas à polémiquer sur ce mandat. C'est vrai que formellement le Conseil d'Etat n'est pas représenté à Alpiq. C'est un peu un hasard qu'un de ses membres en fasse partie. Quand M. Lässer quittera ce conseil d'administration, il n'y a aucune garantie qu'un Fribourgeois le remplace.
J'ai les mêmes références que M. le Député Mauron. Ces indignations m'ont également touchées. Ces indignations ont fait que l'on a passé des belles considérations théoriques à la pratique, puisque le représentant fribourgeois à Alpiq, dès son arrivée, a fait part de ces considérations qui ont abouti et Alpiq a décidé de subventionner tous les partis politiques. Il n'est qu'un des onze membres. On peut faire entendre sa voix. On sera consigné dans le procès verbal. Ça ne signifie pas que l'on peut emporter l'adhésion d'une majorité des membres du conseil d'administration. Dans ce sens, je crois que le Conseil d'Etat, par la voix d'un de ses membres, a fait ce qu'il pouvait faire dans cette nouvelle représentation qu'il a à la société Alpiq. Je ne vois pas ce qu'un mandat aurait de plus contraignant parce qu'il ne pourrait faire davantage que ce qu'il fait aujourd'hui. Il ne s'agit pas de la politique du Groupe E, puisque l'on est actionnaire majoritaire, mais bien d'une société où l'on est actionnaire très minoritaire et qui s'appelle Alpiq.

– Au vote, la prise en considération de ce mandat est refusée par 54 voix contre 25. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:
Aebischer (SC, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bonny (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément

(FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lehner (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 25.*

Ont voté non:
Ackermann (SC, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 54.*

S'est abstenue:
Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Motion M1116.11 Pierre Mauron/Andrea Burgener
(représentativité politique dans les conseils d'administration des grandes entreprises détenues par l'Etat)[1]

Prise en considération

Mauron Pierre *(PS/SP, GR).* En février 2011, le jeune démocrate-chrétien Emmanuel Kilchenmann, devenu démocrate-chrétien entre-temps, nous a fait une brillante déclaration d'intention très médiatisée en réclamant plus de transparence pour lui-même, pour le citoyen et pour le PDC qui était qualifié de «parti soucieux de transparence». Quelle aubaine, puisque la transparence sera ainsi majoritaire aujourd'hui au Grand Conseil.
Hormis les rémunérations des membres du conseil d'administration de sociétés en mains de collectivités publiques, sujet qui sera traité au point 9 de l'ordre du jour, l'examen de cette question nous a fait percevoir plusieurs problèmes. L'un d'eux vient d'être soulevé concernant la représentativité des femmes au sein des conseils d'administration et le deuxième concernant la représentativité politique. L'approche est favorable et la réponse du Conseil d'Etat à l'instar du bon rapport dont nous formulons des éloges depuis le début de l'après-midi va dans le même sens. C'est la page 10 in fine qui le traite en disant: «Ainsi une représentation politique proportionnelle s'impose d'autant plus si les délégués de la corporation étatique selon la législation sont désignés par le pouvoir législatif.» – «S'impose» dans le rapport est traduit dans la réponse du Conseil d'Etat par «directives gouvernementales». Nous sommes d'accord sur le fond mais nous ne sommes pas d'accord sur la forme. Je prends un exemple pour illustrer le problème que la réponse du Conseil d'Etat peut apporter, le cas BCF. Il y a sept membres au conseil d'administration, trois membres élus par le Conseil d'Etat, trois par le Grand Conseil, un par le conseil d'administration lui-même. Les directives gouvernementales peuvent dans ce cas prescrire ce que doit faire le gouvernement. Qu'est-ce qu'il va en être du Parlement? Est-ce que le Bureau du Grand Conseil doit également édicter des directives législatives ou je ne sais quel règlement pour consacrer l'élection de ses trois autres membres pour assurer la représentativité politique? On voit qu'il y aura encore une solution différenciée pour chaque entreprise en mains de l'Etat, puisque le rapport en dénote de multiples formes. Quelles solutions? Faudra-t-il une directive par entité? De quelle manière pouvons-nous procéder à ceci? De mon point de vue, il s'agit de solutions qui sont certes d'une intention louable, mais bancales. Par un changement de législature, dans les textes de loi concernés par ces établissements, nous avons les moyens pour trouver des solutions qui auront au moins le mérite d'être claires et transparentes. Dans ce sens-là, je ne puis donner suite à la réponse du gouvernement et vous demande de bien vouloir admettre cette motion pour que la solution soit facilitée.
Un mot pour terminer en faveur de M. Wicht, j'espère que les personnes qui désormais reçoivent leur paiement à trente jours vont le réélire car il est tout de même bien sympathique.

Ackermann André *(PDC/CVP, SC).* Le groupe démocrate-chrétien fait siennes les conclusions contenues dans la réponse du Conseil d'Etat, je suis désolé de le dire et de décevoir ainsi notre collègue Pierre Mauron. Nous estimons préférable, comme proposé dans le rapport sur le postulat Moritz Boschung et Alex Glardon discuté tout à l'heure mais à une page autre que celle citée par M. le Député Pierre Mauron, de ne pas mettre en œuvre d'acte législatif voire constitutionnel mais d'agir plutôt par le biais de directives gouvernementales. C'est pourquoi le groupe démocrate-chrétien refusera cette motion et vous demande d'en faire de même.

Gander Daniel *(UDC/SVP, FV).* Dans les conclusions du rapport sur la gouvernance d'entreprises publiques, le Conseil d'Etat a estimé qu'en l'état aucun acte nouveau ne sera mis en œuvre en vue du règlement des différents aspects se rapportant à la gouvernance d'entreprises publiques. A l'instar de la conclusion du Conseil d'Etat, le groupe de l'Union démocratique du centre propose le rejet de cette motion.

[1] Déposée et développée le 25 février 2011, *BGC* p. 730; réponse du Conseil d'Etat le 16 août 2011, *BGC* p. 2198.